

### Trois zones spécifiques

---

#### ZONE 1

Evacuation des fumées au dessus du toit à plus de 40 cm du faitage (si pente > 15°) ou à plus de 120 cm du faitage (si toit plat)

POUR TOUS LES APPAREILS

#### ZONE 2

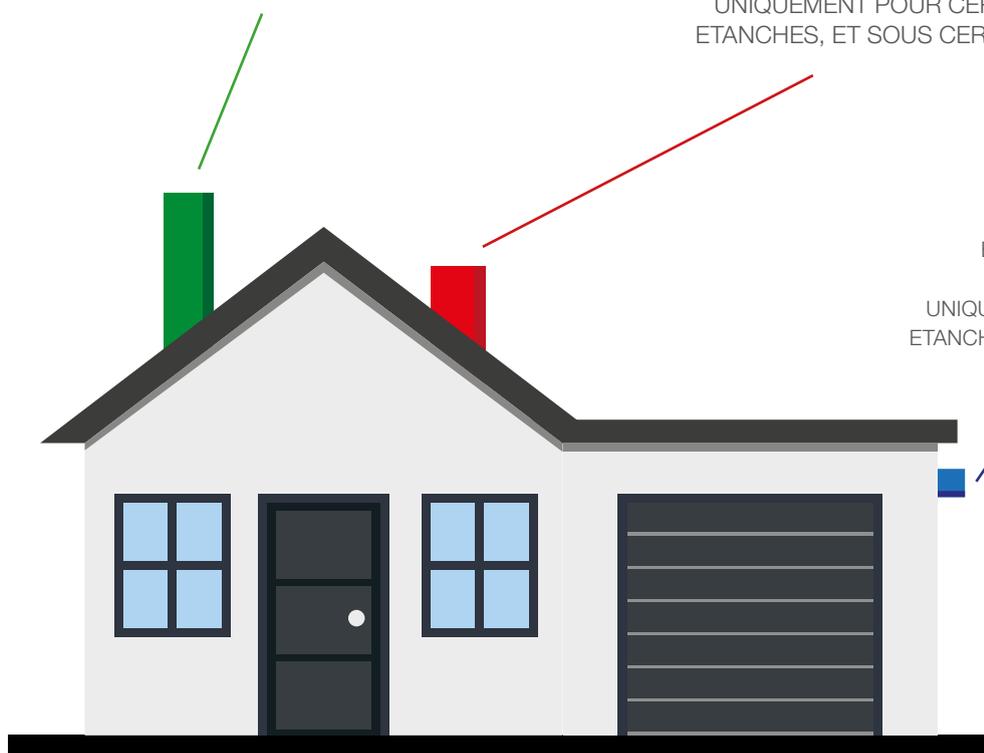
Evacuation des fumées au-dessus du toit, entre la gouttière et le faitage

UNIQUEMENT POUR CERTAINS APPAREILS, ETANCHES, ET SOUS CERTAINES CONDITIONS

#### ZONE 3

Evacuation des fumées en facade.

UNIQUEMENT POUR CERTAINS APPAREILS, ETANCHES, ET SOUS CERTAINES CONDITIONS

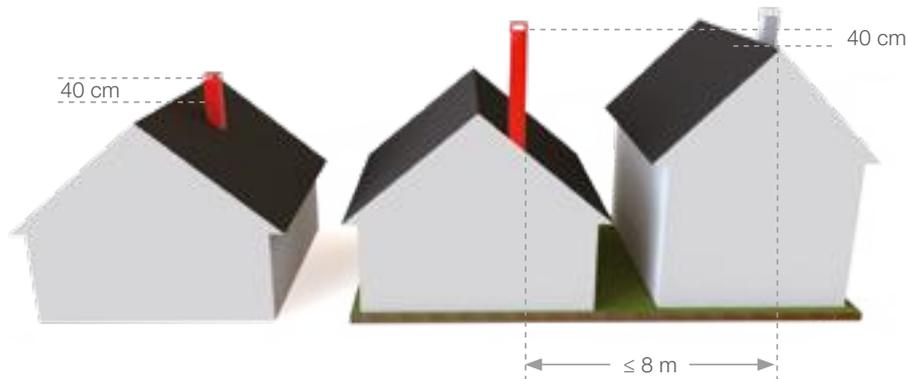


### ■ ■ Débouchés

#### Règles pour les conduits de fumée

##### Cas des toitures de pente supérieure à 15° (27%)

L'exutoire de la souche doit être situé au minimum à 40 cm au dessus du faîtiage et de toute construction distante de moins de 8 mètres. Sauf si, du fait du faible encombrement de cette construction, il n'y a pas de risque que l'exutoire de fumées se retrouve dans une zone de surpression.



##### Cas des toitures de pente inférieure à 15° (27%)

Dans les cas de toitures plates, terrasses ou toits à faible pente inférieure à 15°, les exutoires doivent se situer à 1,20 mètres minimum au dessus du point de sortie sur le toit et à 1 mètre au moins au dessus d'un acrotère lorsque celui-ci est supérieur à 20 cm.



##### Position d'une souche en toiture

Une souche de toit doit idéalement se positionner en parallèle aux vents dominants. Les fumées de combustion ne doivent pas rencontrer d'obstacle ou de végétation pouvant agir comme écran lors de leur dégagement dans l'atmosphère et ainsi perturber le tirage dans le conduit de cheminée. Les sorties de souche ne doivent pas déboucher sur des zones se situant en surpression et donc sources de turbulences.



### Débouchés

Règle pour conduits de fumée PLA sur poêle à pellets étanche ou MFI Bûches sur poêle à bois étanche (MFI uniquement zone 1 et 2)

#### Zone 1 :

Dépassement du faitage 40cm

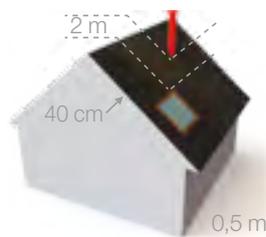
#### Zone 2\* :

Pas de dépassement

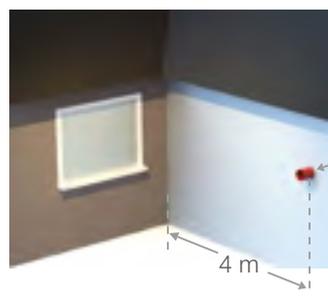
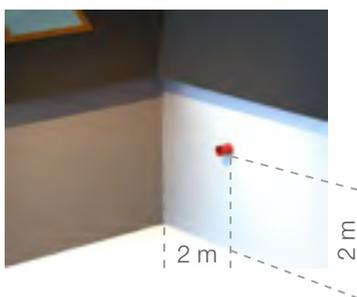
#### Zone 3\* :

Position du terminal en façade

\*Appareils de combustion étanches uniquement.



**En toiture :** l'orifice d'évacuation des produits de combustion ne doit pas être situé dans une zone comprise entre le bord inférieur de la toiture et 0,5 m au-dessus de tout ouvrant ou entrée d'air, et latéralement à moins de 2 m de tout ouvrant.

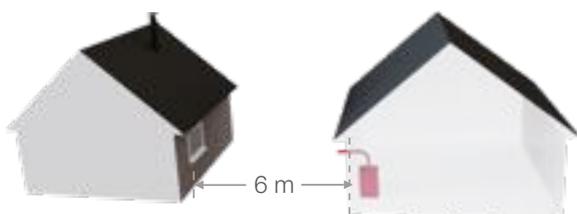


40 cm mini. de débouché pour l'orifice

**En façade :** dépassement minimum 40 cm, l'orifice de sortie des fumées de combustion doit être situé à une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres du sol. Il ne doit pas être situé dans une zone comprise entre le sol et 0,5 m ou au-dessous du toit ouvrant et entrée d'air, située dans le plan ou à moins de 1 m de la verticale de la façade et latéralement à moins de 2 m.

#### Angle rentrant et ouvrant à proximité :

l'orifice de sortie de fumées doit également être situé à plus de 2 m d'un angle rentrant sous ouvrant et 4 m d'un angle rentrant, comprenant un ouvrant.



\*6 m (avec ouvrant)  
3 m (sans ouvrant)

#### Distances de sécurité :

aucun obstacle (mur, haie, etc.) ne doit se trouver face à un terminal horizontal, à une distance inférieure à 3 m. Distance mini de 6 m par rapport aux façades voisines, si elles comportent un ouvrant ou une entrée d'air.

# RÉGLEMENTATION

## OUTILS TECHNIQUES

### ■ ■ Débouchés

#### Règle pour conduits de fumée PLA sur un appareil gaz

##### Zone 1 :

Dépassement du faitage 40cm

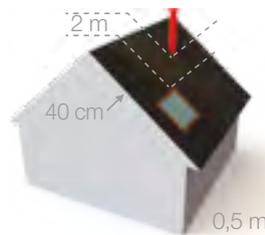
##### Zone 2\* :

Pas de dépassement

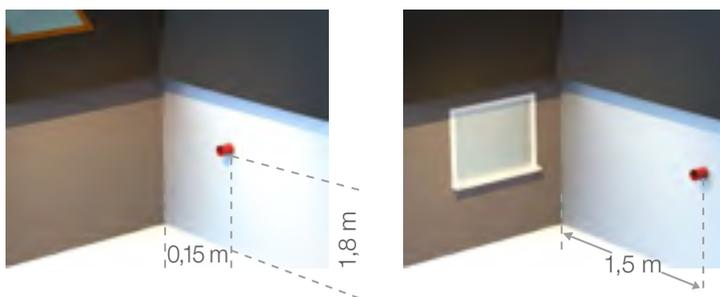
##### Zone 3\* :

Position du terminal en façade

\*Appareils de combustion étanches uniquement.



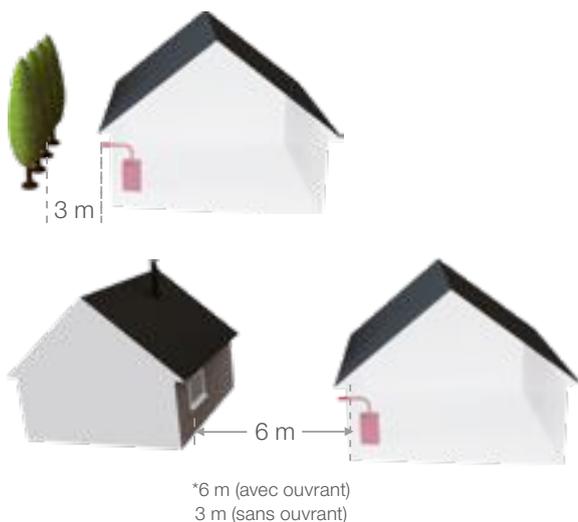
**En toiture :** exigences vis à vis des ouvrants de toit (0,4m) et des bouches d'entrée d'air (0,6m), avec une longueur de sortie d'au moins 0,3m (pris au niveau de l'entrée d'air comburant)



**En façade :** L' orifice de sortie des fumées de combustion doit être situé à une hauteur supérieure ou égale à 1,8 mètres du sol. Il ne doit pas être situé dans une zone comprise entre le sol et 0,5 m ou au-dessous du toit ouvrant et entrée d'air, située dans le plan ou à moins de 1 m de la verticale de la façade et latéralement à moins de 2 m.

##### Angle rentrant et ouvrant à proximité :

l'orifice de sortie de fumées doit également être situé à plus de 0,15 m d'un angle rentrant sans ouvrant et 1,5 m d'un angle rentrant, comprenant un ouvrant.



**Distances de sécurité :** aucun obstacle (mur, haie, etc.) ne doit se trouver face à un terminal horizontal, à une distance inférieure à 3 m. Distance mini de 6 m par rapport aux façades voisines, si elles comportent un ouvrant ou une entrée d'air.